RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

CHANCELLERIE D'ÉTAT
BUREAU DE LA
COMMUNICATION

Rencontre du Conseil d'Etat avec les partis politiques neuchâtelois

Travailler ensemble dans les grands chantiers engagés

La chancellerie d'Etat communique:

Le Conseil d'Etat in corpore a rencontré mercredi 29 août 2007 pour la cinquième année consécutive, les responsables des partis et groupes parlementaires radical, libéral, socialiste, UDC et PopVertsSol à l'Abbaye de Bevaix. Cette rencontre a été consacrée à la réforme hospitalière, au RUN-TransRUN-politique régionale, au budget 2008 et à la RPT. Elle a également permis aux partis politiques de faire une appréciation du bilan de mi-législature du Conseil d'Etat.

Bilan de mi-législature

A mi-législature, les partis politiques ont reconnu que de nombreuses réformes ont été engagées par l'Etat, dont certaines déjà menées à terme, que des mesures ont été prises, même si parfois douloureuses concernant notamment les prestations sociales. Globalement, les projets conduits par le Conseil d'Etat ont été qualifiés de bons et bénéficient de l'appui des différents partis. Aujourd'hui, plusieurs chantiers d'envergure sont lancés et il faut les mener à bien. Car le canton de Neuchâtel doit se reconstruire et les partis politiques ont assuré le Conseil d'Etat de leur volonté de le reconstruire ensemble.

De son côté, le Conseil d'Etat a rappelé les enjeux stratégiques qui peuvent dépendre de certains projets d'envergure, nécessitant parfois d'aller vite ou des temps de réflexion et d'analyse. Il a insisté sur l'importance pour le gouvernement de pouvoir compter sur le Parlement afin de travailler dans l'intérêt général du canton.

Réforme hospitalière

Le Conseil d'Etat a opéré un point de situation concernant la réforme hospitalière. Il a informé les partis politiques qu'il prendra tout prochainement position sur le rapport de l'Hôpital neuchâtelois (HNe) proposant la création d'un site unique « mère-enfant ». Le Conseil d'Etat a également tenu à relever que l'option de cette stratégie soulève d'importantes interrogations quant au choix du site et à la nouvelle répartition des missions qui en découleront. Il s'agit non seulement d'assurer la sécurité sanitaire mais aussi de respecter les objectifs et les contraintes de la loi sur l'EHM. Très délicate, la communication à la population dans ce dossier hautement émotionnel fera également l'objet d'une attention toute particulière du Conseil d'Etat et du conseil d'administration de l'HNe.

CH-2001 NEUCHÂTEL CHATEAU
TÉL. 032 889 40 39 FAX 032 889 60 07 COURRIEL: CORINNE.TSCHANZ@NE.CH

RUN – TransRUN – Politique régionale

Le Conseil d'Etat a rappelé que la Nouvelle politique régionale (NPR) de la Confédération est basée sur la concurrence des régions. Au niveau neuchâtelois, la réforme est donc engagée avec les communes (RUN) par le biais de contrats régions et de contrats d'agglomération qui permettent une répartition des activités sur le territoire régional. A cela est venue s'ajouter la politique d'agglomération, soit la concentration des activités dans les centres urbains. Pour relier ces zones d'activités, le Canton de Neuchâtel prévoit la création du TransRUN, qui ne constitue pas seulement un moyen de liaison entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, mais la modernisation du réseau régional.

Si le débat est déjà engagé avec les Conseils communaux, il est temps de le lancer au niveau du Grand Conseil, a relevé le Conseil d'Etat. Un premier rapport d'information sera ainsi remis aux députés en novembre 2007 avec des propositions de tracé pour le TransRUN. En 2008, un deuxième rapport sera présente avec un projet du TransRUN définitif. Fin 2008-début 2009, le Conseil fédéral rendra un message, qui devra ensuite faire l'objet d'une confirmation par les Chambres fédérales.

Le Conseil d'Etat a ajouté que le canton de Neuchâtel peut jouer une bonne carte avec ce projet et qu'il a des atouts, qui peuvent se traduire notamment par une solution innovante en matière de financement.

Budget 2008 et RPT

Concernant le budget 2008, le Conseil d'Etat a rappelé que les travaux d'élaboration du budget sont soumis à de nouvelles contraintes, avec le resserrement des valeurs limites des mécanismes de maîtrise des finances (passage de 3 à 2% des recettes déterminantes pour le déficit ; passage de 60 à 70% pour l'autofinancement des investissements), avec la diminution des recettes fiscales de 20 à 22 mios et la perte de recettes fédérales de 20 mios liées à l'entrée en vigueur de la RPT. Cette dernière diminution annoncée cet été par la Confédération était inattendue et n'était pas prévue dans la planification financière.

Les chiffres du budget 2008 seront arrêtés tout prochainement et feront l'objet d'une information.

Fort de ce constat, le Conseil d'Etat a confirmé sa volonté de poursuivre les réformes engagées.

Neuchâtel, le 31 août 2007